

## AVIS de la Formation Spécialisée

---

### 1. Améliorer la communication

- Mettre en place un protocole de communication clair et formalisé
- Anticiper et diffuser systématiquement les informations importantes
- Mettre en œuvre une utilisation rigoureuse des outils numériques et en particulier Pronote

### 2. Respecter le fonctionnement collectif

- Favoriser la concertation et la délégation, recueillir et prendre en compte les avis des équipes et des instances
- Se conformer à l'application des textes réglementaires
- Redéfinir et respecter les rôles de chacun

### 3. Améliorer les conditions matérielles de travail

- Mettre à niveau les équipements et infrastructures, notamment informatiques
- Mettre en œuvre les travaux urgents sur certains locaux : confort thermique de la vie scolaire et des algeco, nombre de sanitaire adulte, gymnase
- Demander le DTA pour le gymnase

### 4. Renforcer la cohésion, la confiance et le soutien aux personnels

- Garantir un traitement équitable pour tous les personnels, notamment entre les hommes et les femmes et entre les différents statuts de personnels
- Prendre en compte les situations individuelles (handicap, statuts précaires)
- Accompagner les situations de difficulté ou souffrance au travail en s'engageant dans une politique de prévention des RPS

### 5. Organiser le service des AESH

- Mettre en place de réunions régulières au sein du PIAL
- Clarifier les services dès la rentrée
- Respecter les textes règlementaires concernant leurs missions

### 6. Santé et sécurité

- Organiser des CHS pour mettre à jour le DUER de manière collective
- Informer les personnels de l'utilité et du mode de fonctionnement des registres (RSST en particulier dont l'usage doit être libre et non contraint), du rôle des assistants prévention et de la Formation Spécialisée